



FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL
LIGUE DES PYRENEES

COMITE DEPARTEMENTAL de la HAUTE-GARONNE



SAISON 2016/2017

REGLEMENTS de la phase de brassages Compétitions U13(4x4), U15 et U17 (5x5)

Pour les matchs seuls, application du Règlement Sportif Particulier à la catégorie.

Pour les triangulaires et quadrangulaires, les modifications du règlement sont :

- Temps de jeu : 4 x 5 minutes en U13, U15 et U17
- Temps mort : un en première mi-temps, et deux en seconde mi-temps.
- Prolongation : 2 minutes, puis lancers francs : 5 par équipes, sauf en U13, 4 par équipes. Le Choix du panier et de la première équipe devant effectuer le premier lancer-franc se fait par tirage au sort. Alternance des tireurs encore qualifiés.
- Mi-temps : 7 minutes, intervalle de 1 minute entre chaque période.

Attention : Les fautes techniques et disqualifiantes durant la phase de brassages seront comptabilisées pour la phase de championnat.

**Les résultats des rencontres doivent être communiqués au Comité
par TOUTES les équipes.**

AVANT LE LUNDI suivant la rencontre 10H00

par mail : secretariat@basketcd31.com

Ou par fax : 05.62.71.69.51

Afin de faciliter le travail des brassages et de produire le tour suivant dans les délais, il est judicieux de transférer la feuille de marque scannée au Comité, quand celle-ci n'a pas été faite par E-Marque.

L'original des feuilles de matchs doit parvenir au Comité avant le mercredi suivant la rencontre.